

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue en visioconférence le mercredi 16 septembre 2020, à 19 heures.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	Sylvie Lapointe, Cookshire-Eaton
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Lyne Boulanger, East Angus
Mariane Paré, Dudswell	Céline Gagné, Lingwick
Johanne Delage, La Patrie	Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton
Lionel Roy, Newport	Richard Tanguay, Weedon
Iain MacAulay, Scotstown	
Gray Forster, Westbury	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-09-9581

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

D'

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Invités et membres du personnel
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 Assemblée ordinaire du 19 août 2020
- 14.3.4 Priorités annuelles d'intervention et Politique d'investissement à déposer au MAMH
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
 - 7.1 Ville de East Angus – conformité au schéma d'aménagement et de développement des règlements 794 – 795 et 798
 - 7.2 Correction de la résolution numéro 2020-06-9545 – Demande d'exclusion Camping Prévert
- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Rappel du processus de mise à jour annuelle du plan d'action et du budget 2021 et dates des ateliers
 - 8.3 Rapport du préfet et des comités
- 9/ Environnement
 - 9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 25 juin 2020
 - 9.2 Suivi de rapport Aderre : résolution d'orientation en vue de la préparation budgétaire (suivi, atelier de travail du 15 septembre)
 - 9.3 *Ajout point d'information* - Arrêt de réception des boues de fosses septiques par la ville de East Angus

- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 CSP – Compte-rendu de la rencontre du 23 juin 2020
 - 11.2 Appui – Demande de réintégration des citernes incendie dans le programme TECQ
 - 11.3 Mise à jour du schéma de risques incendie : suivi
- 12/ Loisirs
 - 12.1 Rallye découverte
- 13/ Projets spéciaux
- 14/ Développement local
 - 14.1 Procès-verbal du conseil d'administration du CLD du 3 juin 2020
 - 14.2 Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1 : nouveau cadre de gestion et dépôt avis d'intention pour des projets correspondant aux critères
 - 14.3 Fonds régions et ruralité (FRR) – Utilisation optimale
 - 14.3.1 Ajustements demandés à la recommandation de l'atelier de travail
 - 14.3.2 Volet 2 : Résolution pour son déploiement, incluant la répartition intermunicipale du FDT – local (dorénavant FRR – local)
 - 14.3.3 Volet 3 : Résolution et dépôt des formulaires signature et innovation (et renonciation au fonds spécial pour définir les projets)
 - 14.3.4 *Déplacé à la suite du point 6.1* - Priorités annuelles d'intervention et Politique d'investissement à déposer au MAMH
 - 14.4 Municipalité de Weedon – Demande d'aide financière – Contrôle du myriophylle à épi
- 15/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
- 16/ Correspondance
- 17/ Demande d'appui
- 18/ Questions diverses
 - 18.1 Conseil d'administration du CSSHC – Avis de désignation des membres de la communauté
- 19/ Période de questions
- 20/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Période de questions

Aucune question reçue

5/ Invités et membres du personnel

Aucun

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 19 août 2020

RÉSOLUTION N° 2020-09-9582

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020 et qu'ils ont pris connaissance du contenu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Gray Forster, **IL EST RÉSOLU**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal du 19 août 2020 et que ledit procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉE

Bernard Ricard, directeur adjoint du CLD du Haut-Saint-François est présent pour le point 14.3.4

M. Ricard présente les deux documents soit Priorités annuelles d'intervention et Politique d'investissement. Les documents avaient été envoyés aux élus à l'avance et ils ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

14.3.4 Priorités annuelles d'intervention et Politique d'investissement à déposer au MAMH

RÉSOLUTION N° 2020-09-9583

Sur la proposition de Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil adopte les priorités annuelles d'intervention du Fonds régions et ruralité, en annexe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020-09-9584

Sur la proposition de Lionel Roy, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil adopte la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité, en annexe.

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Jérôme Simard est présent pour le point 7

La demande de conformité du règlement 798 est reportée à la séance du conseil du mois d'octobre, car il est en lien avec deux autres règlements qui seront présentés à cette même séance.

7.1 Ville de East Angus – Conformité au schéma d'aménagement et de développement des règlements 794, 795

RÉSOLUTION N° 2020-09-9585

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de East Angus a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), pour son territoire, les règlements suivants :

- Règlement numéro 794 amendant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier le frontage minimal;
- Règlement numéro 795 amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les habitations permises dans la zone Rc-15;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la ville a transmis à la MRC ces règlements le 13 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit donner son avis sur la conformité de ces règlements dans les cent vingt (120) jours de l'expiration du délai prévu à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit au plus tard le 11 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC Le Haut-Saint-François rende l'avis suivant :

- le règlement numéro 794 amendant le règlement de lotissement numéro 746 afin de modifier le frontage minimal;
- et
- le règlement numéro 795 amendant le règlement de zonage numéro 745 afin de modifier les habitations permises dans la zone Rc-15;

sont conformes au schéma d'aménagement révisé en vigueur à ce jour. À titre de référence, le certificat porte le numéro **R20-09**.

ADOPTÉE

7.2 Correction de la résolution numéro 2020-06-9545 – Demande d'exclusion camping Prévert

RÉSOLUTION N° 2020-09-9586

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté, le 17 juin 2020, la résolution numéro 2020-06-9545 appuyant la demande d'exclusion de la zone agricole permanente du camping Prévert sur une superficie de 3,38 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la superficie faisant l'objet de l'appui aurait dû être de 3,49 hectares (différence de 0,11 hectare);

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2020-06-9545 doit être corrigée pour tenir compte de cette superficie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC Le Haut-Saint-François rende l'avis suivant :

- de modifier la résolution numéro 2020-06-9545 afin que l'on puisse lire une superficie de 3,49 hectares au lieu de 3,38 hectares.

ADOPTÉE

Monsieur Simard annonce aux élus qu'il quittera ses fonctions à la MRC le vendredi 25 septembre. Tous le remercient chaleureusement et lui souhaitent une bonne continuité.

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2020-09-9587

Sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	août 2020	400 661,39 \$
Salaires :	août 2020	59 951,74 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Rappel du processus de mise à jour annuelle du plan d'action et du budget 2021 et dates des ateliers

L'atelier de travail du 13 octobre portera sur la mise à jour du plan d'action 2021, celui du 27 octobre sera dédié au budget 2021 et si nécessaire un deuxième atelier concernant le budget est prévu le 10 novembre. Comme à l'habitude les ateliers débutent à 18h30.

8.3 Rapport d'activité du préfet et des comités

Dorénavant, les rapports des comités seront déposés en atelier de travail cependant le préfet déposera son rapport mensuel en séance du conseil.

Concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, Nathalie Bresse informe les élus qu'une rencontre a eu lieu avec les directeurs des Services incendie et les directeurs généraux des municipalités, le travail de mise à jour se continue et avance bien. Elle espère une signature du nouveau schéma en 2021.

9/ Environnement

9.1 Valoris – Procès-verbal du CA du 25 juin 2020

Le procès-verbal du CA de Valoris tenu le 25 juin 2020 est déposé.

9.2 Suivi du rapport Aderre : Résolution d'orientation en vue de préparation budgétaire (suivi, atelier de travail du 15 septembre)

Le compte-rendu des décisions prises lors de l'atelier de travail du 15 septembre est présenté.

RÉSOLUTION N° 2020-09-9588

CONSIDÉRANT QUE le Comité Environnement a étudié le rapport Aderre et a émis ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité Environnement ont été acceptées lors de l'atelier de travail du 15 septembre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

QUE les recommandations du Comité Environnement soient intégrées aux projets de Plan d'action et de prévision budgétaires 2021, incluant l'embauche d'une deuxième ressource en Environnement;

QUE la décision finale d'aller de l'avant avec les recommandations du comité et du rapport Aderre soit prise lors de la finalisation du Plan d'action et des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉE

10 maires sur les 11 présents ayant voté en faveur

Il est également mentionné par un élu que dans l'éventualité où il y aura suivi du rapport, incluant l'embauche d'un 2^e technicien en environnement, il serait opportun de reporter l'embauche après les budgets provincial et fédéral 2021. L'objectif est de ne pas déclencher cette nouvelle dépense au moment où les contribuables feraient face à des hausses d'impôt par les paliers supérieurs. Il lui est répondu que cette décision sera également prise lors de l'adoption du plan d'action et du budget 2021.

9.3 Arrêt de réception des boues de fosses septiques par la ville de East Angus

Pour faire suite à la résolution reçue de la Ville de East Angus concernant l'arrêt définitif de la réception des boues de fosses septiques à la station d'épuration le 31 décembre 2020, une demande de prolongation d'une année leur sera faite afin de nous permettre de lancer l'appel d'offres pour la réception et le traitement boues et aussi de renégocier le contrat de transport des boues au nouveau site. Il faut bien comprendre que si les augmentations de coûts sont déraisonnables, la décision d'évaluer un plan B qui serait fort complexe sera peut-être prise et qu'il faut donc se laisser l'année pour réussir à cibler la meilleure solution.

10/ Évaluation

11/ Sécurité publique – civile

11.1 CSP – Compte-rendu de la rencontre du 23 juin 2020

Le compte-rendu de la rencontre du comité de sécurité publique du 23 juin est déposé.

Madame Delage tient à souligner l'appréciation du conseil municipal de La Patrie envers le travail des policiers de la Sûreté du Québec dans sa municipalité. Madame Bresse transmettra le message au Capitaine Campagna.

11.2 Appui – demande de réintégration des citernes incendie dans le programme TECQ

RÉSOLUTION N° 2020-09-9589

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en appui à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska concernant une demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour chaque municipalité d'assurer la protection de tous les citoyens et bâtiments de son territoire afin de se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour une municipalité, la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) représente une charge financière;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de pandémie de COVID-19 amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyens et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François appuie les municipalités dans leur demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019 – 2023;

DE transmettre cette résolution à Monsieur François Jacques, député provincial de Mégantic ainsi qu'à Madame Marie-Claude Bibeau, députée fédérale de Compton-Stanstead.

ADOPTÉE

11.1 Mise à jour du schéma de risques incendie : suivi

Traité au point 8.3

12/ Loisirs

12.1 Rallye découverte

Isabelle Bibeau, agente de développement loisir invite les élus municipaux à réaliser une courte vidéo pour encourager leurs citoyens à être physiquement actif dans le cadre du Rallye Découverte du Haut-Saint-François du 5 septembre au 12 octobre 2020. De plus, le conseil de chacune des municipalités pourrait réaliser une capsule vidéo qui serait diffusée sur l'événement Facebook du Rallye Découverte du Haut-Saint-François afin de présenter le sentier ou le lieu de découverte qui a été choisi pour sa municipalité et ainsi inciter les citoyens à participer. Il faut se mobiliser pour faire de cette activité Ose le HAUT une réussite.

13/ Projets spéciaux

Aucun point

14/ Développement local

14.1 Dépôt - Procès-verbal du conseil d'administration du CLD du 3 juin 2020

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14.2 Fonds régions et ruralité (FRR), volet 1 : nouveau cadre de gestion et dépôt avis intention pour des projets correspondant aux critères

Les municipalités sont invitées à consulter le nouveau cadre de gestion du volet 1 pour connaître les critères d'admissibilité ainsi que la procédure de présentation d'un projet.

14.3 Fonds régions et ruralité (FRR) – Utilisation optimale

14.3.1 Ajustements demandés à la recommandation de l'atelier de travail

RÉSOLUTION N° 2020-09-9590

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a remplacé le Fonds de développement des territoires (FDT) par le Fonds région et ruralité, volet 2;

CONSIDÉRANT QU'une analyse a été effectuée par la direction et déposée en atelier de travail du conseil, à titre de recommandation d'utilisation optimale;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est jointe à la présente résolution et annexée au présent procès-verbal, mais que certains ajustements ont été demandés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH nous confie deux nouveaux fonds, soit le Fonds régions et ruralité volet 3, signature et innovation et volet 4 vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation globale ci-annexée d'utilisation optimale contient également ces deux nouveaux fonds;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution exige une modification de la résolution 2020-03-9491 concernant la transition entre le FDT et le FRR;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sylvie Lapointe, **IL EST RÉSOLU**

QUE la répartition optimale du FRR volet 2 discuté en atelier le 25 août et présenté dans le document annexé au présent procès-verbal, soit adoptée, avec les ajustements et précisions suivantes :

- Le montant total de FRR volet 2 total auquel nous avons droit est de 1 364 101 \$ et non pas 1 391 222 \$ (correction effectuée par le MAMH);
- Le FDT – local est ajusté à la hausse de 40 000 \$ pour aider les municipalités à se doter, individuellement ou en partenariat, d'un agent de développement puisque le soutien de la MRC / CLD sera réduit;
- Les ajustements faits à l'utilisation optimale en conséquence de ces deux changements sont :
 - CLD : 924 784 \$ au lieu de 951 905 \$
 - FDLR : 79 568 \$ au lieu de 99 568 \$
 - FDT-local (maintenant FRR volet 2 local) : 289 725 \$ au lieu de 249 725 \$

QUE la politique d'investissement du FDT-local soit assouplie; une proposition en ce sens sera déposée au conseil ultérieurement;

QUE la répartition du budget du FDT-local entre les municipalités soit revue pour tenir compte du fait que les dévitalisées ont maintenant droit à un nouveau fonds FRR, volet 4 Vitalisation; une proposition en ce sens sera déposée au conseil ultérieurement;

QU'en lien et en modification du volet financier de la résolution 2020-03-9491 et pour tenir compte des autres volets de la présente résolution, le montant transitoire des soldes non utilisés non récurrents du FDT soit réattribué de la manière suivante :

- Le montant global est toujours de 113 032 \$ (65 764 \$ (DGI) + 13 038 \$ (FDLR) + 34 230 \$ (Pub Ose le HAUT)
- De ce montant, attribuer 4 598 \$ à Ose le Haut en complément du FRR volet 3 (150 902 \$) pour respecter le budget alloué en mars de 155 500 \$
- Attribuer le reste, soit 108 434 \$ divisé à parts égales entre le CLD, le FDLR, Ose le HAUT et le FDT-local (26 608 \$ chacun non récurrent)

ADOPTÉE

14.3.2 Volet 2 : Résolution pour son déploiement, incluant la répartition intermunicipale du FDT – local (dorénavant FRR – local)

Traité au point précédent

Richard Tanguay quitte à 20h42.

14.3.3 Volet 3 : Résolution et dépôt des formulaires Signature et Innovation (et renonciation au fonds spécial pour définir les projets)

RÉSOLUTION N° 2020-09-9591

Sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE le directeur général soit autorisé à déposer le formulaire d'intention pour l'utilisation du FRR, volet 3, soit signature pour Ose le HAUT et innovation pour l'éco-parc industriel de Valoris.

ADOPTÉE

14.3.4 Priorités annuelles d'intervention et Politique d'investissement à déposer au MAMH

Traité après le point 6.1

14.4 Municipalité de Weedon – Demande d'aide financière pour le contrôle du myriophylle à épis

RÉSOLUTION N° 2020-09-9592

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon désire freiner la propagation des espèces envahissantes dans les lacs de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon expérimentera l'arrachage manuel du myriophylle à épis dans le lac Aylmer et le lac Louise afin d'en vérifier l'efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE le problème des espèces envahissantes touche plusieurs municipalités du Haut-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC crée un fonds et y injecte 6 000 \$ à partir du FDLR, afin d'offrir une aide financière aux municipalités de son territoire pour expérimenter des méthodes d'éradication des espèces envahissantes;

QUE le montant de l'aide offerte aux municipalités soit de 50% du coût de l'opération pour un maximum de 3 000 \$;

QUE les municipalités auront droit une seule fois à cette aide financière

QUE la poursuite de ce fonds soit réévaluée lorsque celui-ci sera épuisé

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2020-09-9593

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon demande une aide financière à la MRC pour l'opération d'arrachage manuel du myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT le coût de l'opération qui sera réalisée par la Coopérative de solidarité en protection de l'eau RAPPEL s'élève à 6 467,25 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que l'aide financière serait de 50 % pour un maximum de 3 000 \$ par municipalité qui en ferait la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Iain MacAulay **IL EST RÉSOLU**

QU'une aide financière de 3 000 \$ sera versée à la municipalité de Weedon pour l'arrachage manuel du myriophylle à épis dans le lac Aylmer et le lac Louise.

ADOPTÉE

15/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucun

16/ Correspondance

Sur la proposition de Lyne Boulanger, la correspondance est mise en filière.

17/ Demandes d'appui

Aucune demande

18/ Questions diverses

18.1 Conseil d'administration du CSSHC – Avis de désignation des membres de la communauté

Il est important de mettre de l'avant l'opportunité que des citoyens du HSF siègent sur le nouveau CA du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons pour assurer une représentativité de notre territoire sur cette nouvelle forme de gouvernance scolaire afin de s'assurer que les intérêts scolaires du Haut-Saint-François soient bien entendus et représentés au sein du CA.

Comme il n'y a pas de sièges attribués à chacune des régions du Centre de services scolaires, on suggère aux élus de cibler des candidats potentiels qui pourraient avoir un intérêt à siéger au CA. Plus il y aura de candidatures plus nous aurons de chance d'obtenir un ou des sièges.

19/ Période de questions

Aucune question reçue

20/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Sylvie Lapointe, la séance est levée à 21 h 15.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet